



**DELIBERATION
N° CM 44/097/2025**

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

- Séance du 18 novembre 2025 -

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
27

Présents et représentés :
27

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 novembre, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 12 novembre 2025, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,
M. Olivier MALECAMP, Mme Muriel CHEVRON, M. Régis CARPENTIER, M. Nicolas FOUQUE,
M. Thierry FAVOCCIA, Mme Marie-Christine HARISLUR, Adjoints au Maire,
M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Isabelle BOTIN, Mme Marie-France DELANZY,
M. Didier BONNIER, M. Patrick BONNEMYE, M. Michel BURILLO, Mme Sophie Anne PÉAN,
Mme Christine ROUSSET, Mme Véronique MAFFÉO, Mme Adeline CLOGENSON, M. Nicolas PIOT, M. Philippe CHERY, M. Julien BOUILLON, Mme Sylvie MARCHAND, Mme Valérie RICHETIN, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Marie-Hélène CHAPDELAINE qui donne procuration à M. Olivier MALECAMP, M. Thierry DELCUPE qui donne procuration à M. Jean-Michel GIRAUDEAU, M. Ludovic GOURDY qui donne procuration à Mme Adeline CLOGENSON, M. Laurent MEUNIER qui donne procuration à Mme Valérie RICHETIN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Nicolas PIOT

- **Convention de transfert dans le domaine public des espaces communs – lots n° 45 à 60 - opération partie Sud de la Rue du Gay Pigeon**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article R* 431-24,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 16 novembre 2021 modifié par modification simplifiée du 7 février 2023, modifié par modification du PLU n°1 du 1^{er} avril 2025,

Considérant que la Commune s'est engagée à intégrer dans le domaine public communal le parking de 49 places, le bassin d'infiltration/ rétention ; les espaces verts zone naturelle et aux abords du parking situés au sud de l'opération immobilière sise Rue du Gay Pigeon constituant les lots n° 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60 de 8 232 m² figurant sur le plan de division du PC 0914612510009 – SCCV OLLAINVILLE 6 RUE DU GAY PIGEON,

Considérant que la SCCV OLLAINVILLE 6 RUE DU GAY PIGEON mène un projet de construction de 40 maisons individuelles et que pour cela, elle a déposé le permis de construire n° PC 06914612510009 le 30 septembre 2025,

Considérant que les lots n°45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60 ont vocation à être intégrés au domaine public communal pour en assurer la gestion et l'entretien,

Considérant que cette opération ne peut se réaliser sans la signature d'une convention de transfert dans le domaine communal,

Considérant que le transfert ne pourra être effectué qu'après vérification et achèvement des travaux (déclaration attestant de l'achèvement et de la conformité des travaux),

Entendu l'exposé de Monsieur Olivier MALECAMP, Premier Adjoint,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ**

- **approuve** la convention de transfert jointe en annexe dans le domaine public communal du parking, du bassin d'infiltration/ rétention, des espaces verts zone naturelle et aux abords du parking constituant les lots n° 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60 de 8 232 m² figurant sur le plan de division du PC 0914612510009 – SCCV OLLAINVILLE 6 RUE DU GAY PIGEON,

- **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de transfert ainsi que l'ensemble des pièces, actes et documents afférents et subséquents,

- **Dit que** les frais d'acte notariés seront supportés par la SCCV OLLAINVILLE 6 RUE DU GAY PIGEON conformément à la convention de transfert.

Le 20 novembre 2025

Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire

